

[Text]

Mr. McKichan: That February date is on the assumption that the legislation is passed and crystallized and that it will not be changed one year before that. A year is really the minimum, because things like catalogues are priced a year in advance.

Mr. Young: Do you know that is impossible now if you are looking at 1991, because the legislation will certainly under no circumstances be passed, if it ever does get passed, until well into 1990?

Mr. McKichan: If that is the case then we cannot live with a February 1 date. It has to be 12 months after the date on which the legislation is crystallized.

The Chairman: The free trade bill was introduced on December 12 and passed before Christmas.

Mr. Young: That is only because the Americans were insisting that you do it.

Mr. Blake Murray (Consultant to the Committee): Mr. McKichan, my question is a follow-up to your preference for a February 1 date. I notice that your organization represents 6,000 retail businesses that account for 70% of Canada's total retail store business. Could you tell me what percentage of those businesses have a January 31 year-end?

Mr. McKichan: We do not know an actual percentage, but we know that most retailers do have a January 31 year-end. It is the common practice in the industry.

Mr. Murray: Could you provide us with that information, if not tonight then separately?

• 2015

Mr. McKichan: We can attempt a survey of our members.

Mr. Murray: It would be very helpful if we had an idea—

Mr. McKichan: You recognize that it will have to be a sampling. With 6,000 members, when we send out a questionnaire we probably get a 10% return.

The Chairman: You appreciate the problem, Alasdair. The government said January 1. If there is a good reason to go February 1 or June 30, or something like that, we would like any information on that. You can make it as a recommendation.

Mr. McKichan: Happy to do it.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, through you, I would like to follow up on Mr. Young's query. We have had a few witnesses who have said fix up the current tax. You have touched on one or two points, but I think for the record it would help if you would elaborate a bit. I assume your conclusion is that it cannot be fixed; the GST is—

[Translation]

M. McKichan: Nous partons du principe qu'un an avant cette date, la loi aura été adoptée et ne sera plus modifiée. Un an, c'est vraiment le minimum, car, par exemple, les prix de catalogue sont établis un an à l'avance.

M. Young: Ne pensez-vous pas qu'il sera impossible d'y arriver en 1991, puisque la loi ne sera sûrement pas adoptée, si elle l'est, avant que nous ne soyons déjà bien avancés en 1990?

M. McKichan: Si c'est le cas, nous ne pourrons accepter le 1^{er} février comme date limite. Il faut que ce soit 12 mois après l'adoption définitive de la loi.

Le président: Le projet de loi sur le libre-échange a été présenté le 12 décembre et adopté avant Noël.

M. Young: Ça, c'est seulement parce que les Américains insistaient.

M. Blake Murray (Conseiller auprès du Comité): Monsieur McKichan, ma question a trait à votre recommandation que la date de mise en vigueur soit le 1^{er} février. Je note que votre organisme représente 6,000 détaillants et compte pour 70 p. 100 du chiffre d'affaires total des détaillants canadiens. Pourriez-vous me dire quel pourcentage de ces commerces finissent leur exercice financier le 31 janvier?

M. McKichan: Nous ne pouvons vous dire le pourcentage exact, mais nous savons que la plupart des détaillants placent en fait la fin de l'exercice au 31 janvier. C'est ce qui se fait normalement dans l'industrie.

M. Murray: Pourriez-vous nous fournir ce renseignement, plus tard s'il le faut?

M. McKichan: Nous pouvons essayer de faire un sondage auprès de nos membres.

M. Murray: Cela nous serait très utile d'avoir une idée...

M. McKichan: Vous comprenez bien, j'espère, qu'il devra s'agir d'un échantillon. Notre organisme regroupe 6,000 membres et, lorsque nous envoyons un questionnaire, le taux de réponses se situe généralement autour de 10 p. 100.

Le président: Vous comprenez bien le problème, Alasdair. Le gouvernement a dit le 1^{er} janvier. S'il y a une bonne raison de choisir plutôt le 1^{er} février, ou le 30 juin, par exemple, nous voudrions recevoir tous les renseignements possibles à cet égard. Vous pourrez en faire une recommandation.

M. McKichan: Tout le plaisir serait pour moi.

M. Attewell: Monsieur le président, je désire donner suite à la question de M. Young. Quelques témoins nous ont demandé d'améliorer la taxe actuelle. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu votre position. Si j'ai bien compris, vous en arrivez à la conclusion que l'on ne peut en faire quelque chose de potable; la TPS est...